

ASSEMBLÉE NATIONALE1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
Mme Lorho
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« avancée ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à restreindre davantage l'usage de l'euthanasie aux seules personnes en phase terminale. Si cela n'est pas souhaitable, en ce que l'euthanasie même n'a pas sa place dans le droit français, cet amendement de repli tente d'en limiter un peu plus le recours.